

### III. LA NOUVELLE STRUCTURE

4. À la suite d'une étude de la structure en place et des problèmes qui en découlent, il a été décidé de procéder à certains ajustements. Ces changements, qui visent à faciliter la réalisation des objectifs de janvier 1982, consistent essentiellement à concentrer la responsabilité des programmes et politiques à caractère géographique dans cinq nouveaux secteurs géographiques. Quant aux secteurs fonctionnels, ils veilleront à la cohérence des politiques et des programmes globaux ou interrégionaux, au regard des questions commerciales, économiques, politiques, sociales et en matière d'aide. Pour s'acquitter de ses tâches, le Ministère disposera d'un effectif global qui a été réduit dans le cadre du processus de la base A commencé plus tôt cette année.

5. Les organigrammes ci-joints exposent dans ses grandes lignes la nouvelle structure du Ministère. Les tâches qui sont listées à titre illustratif sous chaque direction ne sont pas définitives. D'ici à septembre, des consultations auront lieu avec les SMA sur l'organisation de chaque secteur et la répartition des responsabilités entre les différentes directions. Le processus de consultation et d'exécution est décrit plus bas.

6. Ministres et sous-ministres. Au niveau des ministres et des sous-ministres, la structure mise en place en 1982 restera virtuellement inchangée. Certaines unités continueront de relever exclusivement du sous-ministre (Commerce international) et coordonnateur des Relations économiques internationales et du sous-ministre (Affaires politiques); ces derniers seront également responsables des politiques et activités des secteurs géographiques dans leurs domaines respectifs. Ils continueront de traiter directement avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ses deux collègues du portefeuille et d'approuver les mémoires et autres documents présentés aux ministres. Par ailleurs, ils conserveront leurs fonctions administratives, qu'ils exercent en collaboration avec le sous-secrétaire, remplaçant ce dernier au besoin et représentant le Ministère au sein du gouvernement et à l'extérieur, tant au Canada qu'à l'étranger.

7. Sous-ministres adjoints des secteurs géographiques. Les sous-ministres adjoints des cinq secteurs géographiques seront chargés de l'administration et de la coordination de toutes les relations du Canada avec